

Montréal, le 20 septembre 2012

Par dépôt électronique (SDE)

M^{es} Éric Dunberry et Marie-Christine Hivon
Norton Rose Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

M^e Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke ouest
Rez-de-chaussée, local kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

M^{es} Steve Cadrin et Martine Brunelle
Dufresne Hébert Comeau inc.
1200, boul. Chomedey, bureau 400
Laval (Québec) H7V 3Z3

**Objet : Demande de révision de Société en commandite Gaz Métro
à l'égard de la décision D-2012-077
(modifications de certaines conventions comptables réglementaires)
Dossier de la Régie : R-3815-2012**

Chères consœurs,
Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre de SCGM datée de ce jour et faisant suite à la Décision D-2012-121.

La Régie prend note que SCGM va présenter une demande de sursis d'exécution de certaines conclusions de la D-2012-077 dans le cadre du présent dossier de révision au plus tard le 2 octobre 2012.

Pour traiter cette demande, la Régie convoque les participants à une audience qu'elle tiendra les **17 et 19 octobre 2012 de 9 h à 15 h** dans la salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal.

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as